



Visite à ma nièce placée en famille d'accueil

Par **Ana.Lad**, le **18/11/2019** à **21:27**

Bonsoir à tous,

ma nièce à été placée d'urgence en 2014 dans un foyer d'accueil alors qu'elle avait tout juste 5 ans...

En effet, ses parents (dont mon frère) sont des toxicomanes, ils représentent un danger pour elle et pour eux même...

Je ne vais pas rentrer dans les détails de la malveillance de sa maman, ni de la bipolarité aiguë de mon frère que j'aime malgré tout, mais lorsque elle était en foyer d'accueil, ma mère et moi même amenions mon frère (plus de permis) et nous en profitions pour passer du temps avec elle, c'est une fille adorable et très affectueuse, d'en parler j'en pleure...

Mon frère fut le seul parent à passer un week-end sur 2 avec sa fille au foyer car sa maman était incarcérée... Jusqu'au jour où il a été interdit à mon frère de lui rendre visite à cause de son comportement agressif... Ce qui nous a privé à ma mère et moi de la voir. Elle a été placée en famille d'accueil, et malgré notre demande de garde, le juge pour enfants à refusé... Aujourd'hui elle est âgée de 10 ans et j'aimerais savoir comment faire pour demander au moins un droit de visite, je l'aime tellement elle me manque mon dieu si je pouvais l'adopter!!! S'il vous plaît je suis sa tante chérie donnez moi des bons conseils

Par **Visiteur**, le **19/11/2019** à **00:58**

Bonjour

Peut-être devriez vous tenter un recours auprès du procureur et du juge pour enfants.